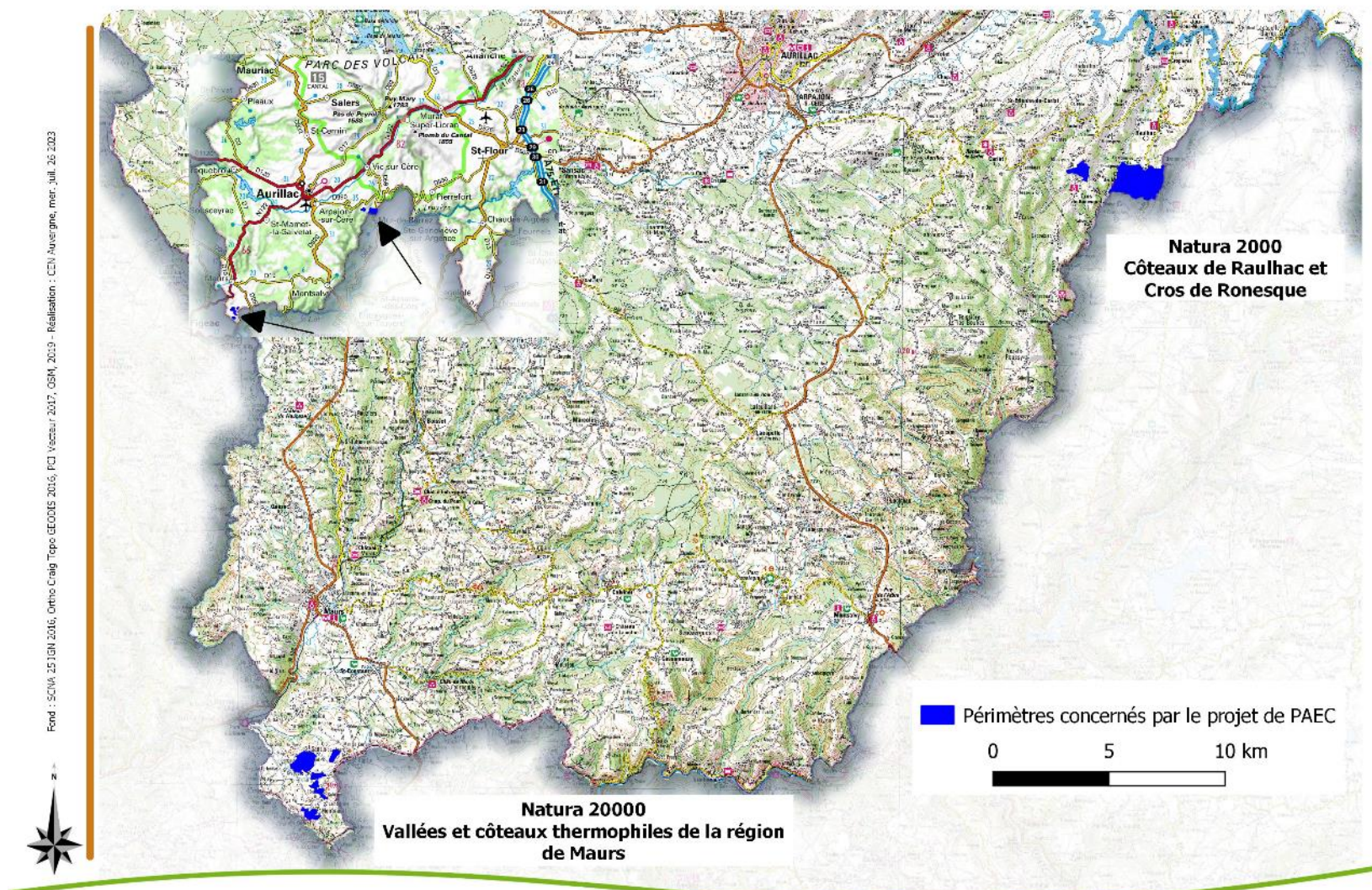


Annexe 1 Localisation du PAEC



Périmètres concernés par le projet de PAEC Milieux thermophiles du Sud-Cantal

Les MAEC proposées à la contractualisation

Pour répondre aux enjeux et objectifs du PAEC « Milieux thermophiles du Sud-Cantal » qui ont été détaillés précédemment, 6 MAEC localisées ont été sélectionnées. L'ensemble de ces MAEC est listé dans le tableau ci-dessous.

MAEC	Nom de la mesure et code mesure attribué	Montant unitaire (€/ha ou ml)
MAEC Biodiversité - Surfaces herbagères et pastorales	MAEC Biodiversité – Surfaces herbagères et pastorales - AR_MTC1_PRA1	51
MAEC Biodiversité - Surfaces herbagères et pastorales	MAEC Biodiversité – Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage - AR_MTC1_PRA3	72
MAEC Biodiversité - Maintien de l'ouverture des milieux	MAEC Biodiversité - Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage - AR_MTC1_OUV2	204
MAEC Biodiversité - Protection des espèces	MAEC Biodiversité – Protection des espèces 1 - AR_MTC1_ESP1	82
MAEC Biodiversité - Protection des espèces	MAEC Biodiversité – Protection des espèces 2 - AR_MTC1_ESP2	124,58
MAEC Biodiversité - Entretien durable des infrastructures agroécologiques	MAEC Biodiversité - Entretien durable des infrastructures agroécologiques - AR_MTC1_IAE1	0,80 €

Le financeur mobilisé pour ces MAEC, est l'État (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire), le PAEC étant exclusivement localisé sur des sites Natura 2000.

Les valeurs des paramètres adaptables de chaque MAEC sont précisées dans l'Annexe 2 du formulaire Excel et ont été concertés avec l'ensemble des partenaires du PAEC. Les objectifs de contractualisation (surfaces, nombre de dossiers, nombre de campagnes de contractualisation) sont également précisés dans l'Annexe 3 du formulaire Excel.